

Mise en ligne le 10.07.2023



Réf dossier : 9088
N° ordre de passage : 14
N° annuel : C2023_0368

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 29 JUIN 2023**

Construire un territoire attractif et solidaire - Culture - - Candidature de Rouen Capitale européenne de la culture 2028 - Grandes orientations stratégiques culturelles 2023-2038 : approbation

Par délibération du 31 janvier 2022, le Conseil métropolitain a adopté la politique culturelle métropolitaine. Celle-ci poursuit l'objectif de participer à la transition sociale et écologique et à la transformation du territoire par la Culture, enjeux du projet de notre Etablissement.

Cette politique culturelle repose sur trois axes stratégiques :

- La culture pour toutes et tous : la Métropole des savoirs, inclusive, festive et généreuse
- La culture par toutes et tous : la Métropole singulière, créative et collaborative
- La culture partout : la Métropole solidaire et effervescente, attractive et ouverte sur le monde.

Elle guide les actions et les orientations en matière culturelle sur notre territoire. Dans le cadre de la candidature de Rouen au titre de Capitale européenne de la Culture en 2028, la Métropole a souhaité poser les orientations stratégiques d'une politique culturelle ambitieuse, portant sur un projet de territoire à une échelle de 15 ans et tenant compte des indispensables mutations écologiques, sociales, sociétales et économiques.

Le territoire métropolitain, lové dans les méandres de la Seine, totalise près de 500 000 habitants et rassemble 71 communes de part et d'autre de son fleuve. Il est composé d'un pôle urbain comprenant 6 villes de plus de 20 000 habitants, dont Rouen la ville centre qui rassemble 110 000 habitants et d'un bassin rural réparti en 45 petites communes de moins de 4 500 habitants qui, bien que couvrant les deux-tiers de la superficie du territoire, regroupe 15 % de la population. Cette diversité de paysages et de populations a été forgée au fil d'une longue histoire riche d'événements marquants, au cours de laquelle la cité normande occupa pendant plusieurs siècles une importance politique et économique de premier plan.

Dotée d'un grand port maritime et fluvial, la Métropole rayonne sur un bassin de vie de 800 000 habitants et représente le 1^{er} pôle d'emploi régional (300 000 emplois, 60 000 entreprises, 40 000 étudiants) aux portes de Paris et à 1 heure de la mer. Il est donc marqué à la fois par le

nombre et la diversité de ses patrimoines, par le contraste entre urbanité et ruralité et par un tissu économique à la fois industriel et agricole. Aujourd'hui, ses modèles socio-économiques sont réinterrogés à l'aune d'enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux. Le 26 septembre 2019, Rouen et la population de son agglomération ont vécu un choc profond avec l'incendie de l'entreprise Lubrizol, accident industriel majeur sur son territoire, qui a bouleversé ses certitudes, interrompu le récit de sa métropolisation et interpellé un ADN industriel et portuaire, qui fit et fait toujours sa fierté. Mais l'accident a aussi agi comme un accélérateur sur des mutations déjà amorcées. Depuis, des impulsions fortes ont été données à différentes échelles : montée en puissance des politiques de transition écologique, plus grande conscience de la culture du risque, politiques de renaturation, renforcement des coopérations sur l'Axe Seine, nouvelle concertation pour un éco-quartier entre centre-ville historique et espaces industriels... Autant de projets permettant l'échange et les rapprochements des personnes habitant, travaillant et appréciant ces boucles de la Seine.

C'est ainsi que la Métropole Rouen Normandie, dans le cadre de ses compétences, met en œuvre des politiques publiques volontaristes et complémentaires de celles des communes, notamment de celles de la Ville de Rouen, axées sur la transition sociale et écologique, ainsi que sur la transformation du territoire notamment par et avec la culture. La Métropole et les communes se sont engagées dans des projets qui manifestent cette volonté de changement, notamment à travers la candidature de Rouen au titre de capitale européenne de la culture en 2028 qui s'inscrit dans un territoire de candidature plus large qui se structure autour d'intercommunalités, de Giverny au Havre.

Les politiques culturelles des communes et de la Métropole, chacune dans leurs domaines d'intervention et de compétences, doivent accompagner ces changements de paradigmes.

Elles doivent également mieux intégrer des enjeux qui dépassent leurs frontières administratives et favoriser les convergences avec les territoires qui jalonnent la Seine. Pour mener cette révolution nécessairement collective et construire un territoire attentif au bien-vivre des citoyens, hospitalier et ouvert au monde, il a semblé nécessaire de dessiner à l'horizon 2038, la trajectoire d'une culture plus responsable, plus résiliente et plus contributive, de favoriser l'ancrage territorial plutôt que l'événementiel, la relation durable plutôt que le consumérisme, la coopération plutôt que la compétition. En écrivant ces grandes lignes de force à 15 ans, la Métropole et les communes, et en particulier la Ville de Rouen, souhaitent s'inscrire dans le temps long, nécessaire à tout changement, à la concertation féconde et à la coopération durable et ainsi tenter de construire le cadre de vie des générations futures.

Les grandes orientations stratégiques culturelles 2023-2038, une culture à l'ère des transitions, posent les lignes d'horizon de notre Métropole en matière culturelle et se veut être un document inspirant pour les communes mais aussi l'ensemble des acteurs concernés et impliqués, qui font territoire. Ce document définit 3 orientations stratégiques :

- Vers une culture de la transition écologique : à l'heure des changements climatiques, la culture et à travers elle, les citoyens et l'ensemble des opérateurs concernés, doit prendre sa part et requestionner ses valeurs, ses objectifs, son rapport au territoire et à la terre, ses manières de faire, ralentir les rythmes, pour passer d'une attractivité à une « habitabilité »

- des territoires, encore souvent en compétition.
- Vers une culture de la diversité : à l'aune des droits culturels, la politique culturelle se doit d'être respectueuse des droits fondamentaux des personnes, en reconnaissant à chaque citoyen sa singularité et ses identités avec des références, valeurs, savoirs et compétences multiples qu'il choisit et sur lesquels il s'appuie pour se construire et se signifier dans le respect réciproque des autres cultures. Une culture de la diversité, c'est donc la prise en compte de la pluralité des personnes et des cultures, c'est aussi la prise en compte de la diversité des savoirs et de ses accès, ainsi que la diversité d'un territoire.
 - Vers une culture de la coopération : ces changements en profondeur sont une opportunité pour créer davantage de coopérations entre institutions, opérateurs et citoyens, pour valoriser les apports contributifs et réciproques de chacun, pour sortir des logiques compétitives qui gonflent les budgets et laissent le champ libre aux exclusivités.

L'ambition est bien ici de fixer un cap, de présenter les grandes orientations stratégiques de ce que devra être une politique culturelle tenable et acceptable pour les décennies à venir et de décliner cette politique en axes opérationnels. Même si beaucoup de réflexions sont déjà à l'œuvre et des projets déjà en cours, voire même concrétisés, d'autres sont encore à mener et restent sûrement encore à inventer. Rouen Seine Normande 2028, véritable laboratoire en actes, est l'opportunité de mettre ces projets en chantier et de répondre d'ores et déjà à des attentes ciblées.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil du 28 février 2019 portant création et adhésion à l'association Rouen-Normandie 2028 - Capitale Européenne de la Culture,

Vu la délibération du Conseil du 31 janvier 2022 relative à la politique culturelle de la Métropole, à l'affirmation des critères de l'intérêt métropolitain et à la synthèse du champ d'intervention en matière culturelle,

Vu la délibération du Conseil du 14 novembre 2022 relative à la déclaration de soutien à la candidature de Rouen Seine Normande au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028,

Ayant entendu l'exposé de Madame Laurence RENOU, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la transition sociale et écologique, ainsi que la transformation du territoire sont au cœur du projet métropolitain,
- que la culture est un levier indispensable à la transition sociale et écologique et à la transformation du territoire,
- que la candidature de Rouen Seine Normande au titre de Capitale européenne de la Culture en 2028 invite à réfléchir à une vision du territoire sur du long terme,
- que cette candidature offre l'opportunité de définir les orientations stratégiques du territoire en matière culturelle à l'horizon 2038,

Il est procédé au vote à 21h40.

Décide à l'unanimité :

- d'approuver les grandes orientations stratégiques culturelles 2023-2038, une culture à l'ère des transitions, présentées en annexe,

et

- de diffuser ces orientations stratégiques auprès des communes membres en vue de leur appropriation et la mise en œuvre de leurs propres politiques culturelles.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 29 JUIN 2023 À 18H00

Sur convocations des 20 et 23 juin 2023

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 22h28, M. BARON (Freneuse) à partir de 18h17, M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 21h10, Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) jusqu'à 20h43, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOTTE (Oissel), Mme BOULANGER (Canteleu) à partir de 18h19, M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu) jusqu'à 20h55, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière) à partir de 18h49, M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville) à partir de 19h15, Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 19h00, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) jusqu'à 21h26, Mme DUTARTE (Rouen) à partir de 19h30, Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) à partir de 18h10 et jusqu'à 22h30, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h22 et jusqu'à 20h45, M. GRENIER (Le Houlme) jusqu'à 20h30, M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) à partir de 18h27, M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 22h31, M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 22h35, Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESCONNEC (Rouen) jusqu'à 22h00, Mme MABILLE (Bois-Guillaume) à partir de 18h09, Mme MAMERI (Rouen) jusqu'à 22h07, Mme MANSOURI (Rouen) à partir de 18h13 et jusqu'à 21h54, M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) à partir de 18h11, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 22h48, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 19h40, Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly) jusqu'à 22h26, Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf) à partir de 18h30, Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 19h23, M. SORET (Rouen), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VERNIER

(Sotteville-lès-Rouen), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19h45.

Mme SCOT supplée M. BIGOT (Petit-Couronne)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) pouvoir à Mme DE CINTRE à partir de 22h28, Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à Mme MOTTE, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MARTOT à partir de 21h10, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à Mme TOCQUEVILLE, Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) pouvoir à M. AMICE, Mme BOURGET (Houpeville) pouvoir à M. BARON à partir de 18h17, M. BUREL (Canteleu) pouvoir à Mme DUTARTE à partir de 20h55, M. CAILLOT (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à M. BREUGNOT, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à M. MOREAU, Mme CARON Marine (Rouen) pouvoir à M. GRELAUD à partir de 18h22 et jusqu'à 20h45, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière) pouvoir à M. BARRE jusqu'à 18h49, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. PELTIER, M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville) pouvoir à M. MASSON jusqu'à 19h15, M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) pouvoir à Mme MAMERI jusqu'à 22h07, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) pouvoir à M. DUFLOS jusqu'à 21h26, M. DELALANDRE Jean (Duclair) pouvoir à M. BONNATERRE, M. DELALANDRE Julien (Jumièges) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER à partir de 18h10 et jusqu'à 22h30, Mme DEL SOLE (Yainville) pouvoir à M. BUREL jusqu'à 20h55, Mme DIALLO (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. LAMIRAY, Mme DUTARTE (Rouen) pouvoir à M. ANQUETIN jusqu'à 19h30, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. MARUT, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. HOUBRON jusqu'à 22h31, M. GRENIER (Le Houllme) pouvoir à M. LE COUSIN à partir de 20h30, Mme HARAUX (Montmain) pouvoir à Mme SANTO, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) pouvoir à M. JOUENNE jusqu'à 18h27, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. LECOUTEUX, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à Mme PANE, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT, M. LE GOFF (Moulineaux) pouvoir à Mme MEZRAR, Mme LESAGE (Grand-Couronne) pouvoir à Mme BOULANGER à partir de 18h19, Mme LESCONNEC (Rouen) pouvoir à Mme EL KHILI à partir de 22h00, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. TIMMERMAN, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme LABAYE, M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville) pouvoir à M. LANGLOIS, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) pouvoir à M. LEFEBVRE jusqu'à 22h35, M. de MONTCHALIN (Rouen) pouvoir à M. EZABORI, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN jusqu'à 19h40, M. NAIZET (Rouen) pouvoir à M. SORET, M. OBIN (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme GOUJON, M. PONTY (Berville-sur-Seine) pouvoir à Mme BONA jusqu'à 20h43, M. RAOULT (Grand-Couronne) pouvoir à Mme RENOU, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à Mme THIBAUDEAU, M. ROYER (Hénouville) pouvoir à M. CHAUVIN à partir de 19h15, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à Mme RAVACHE jusqu'à 18h30, M. SOW (Rouen) pouvoir à M. MARCHANI, M. SPRIMONT (Rouen) pouvoir à M. MEYER à partir de 18h11, M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard) pouvoir à M. GUILBERT, M. VION (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. DEMAZURE à partir de 19h00, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RODRIGUEZ à partir de

19h45.

Etaient absents :

M. BARON (Freneuse) jusqu'à 18h17

Mme BONA (Ymare) à partir de 20h43

Mme BOULANGER (Canteleu) jusqu'à 18h19

Mme BOURGET (Houpeville) début de la représentation à 18h17

Mme CARON Marine (Rouen) début de la représentation à 18h22 et fin de la représentation à 20h45

M. COUPARD LA DROITTE fin de la représentation à 22h07

Mme DELOIGNON début de la représentation à 18h10 et à partir de 22h30

M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) jusqu'à 19h00

M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) fin de la représentation à 21h26

Mme DEL SOLE (Yainville) fin de la représentation 20h55

M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) à partir de 21h26

Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) fin de la représentation à 22h31

M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 18h10 et à partir de 22h30

M. GRELAUD jusqu'à 18h22 et à partir de 20h45

M. HIS (Saint-Paër)

M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 22h31

M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine)

M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 22h35

Mme LESAGE (Grand-Couronne) début de la représentation à 18h19

Mme MABILLE (Bois-Guillaume) jusqu'à 18h09

Mme MAMERI (Rouen) à partir de 22h07

Mme MANSOURI (Rouen) jusqu'à 18h13 et à partir de 21h54

M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) fin de la représentation à 22h35

M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 18h11

Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de 22h48

M. PONTY (Berville-sur-Seine) fin de la représentation à 20h43

M. RIGAUD (Petit-Quevilly) à partir de 22h26

M. ROYER (Hénouville) début de la représentation à 19h15

Mme SLIMANI (Rouen)) jusqu'à 19h23

M. SPRIMONT (Rouen) début de la représentation à 18h11

M. VION (Mont-Saint-Aignan) début de la représentation à 19h

Politiques publiques de la Culture

Métropole Rouen Normandie // 2023-2038

La Culture à l'ère des transitions

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
A. La reconnaissance des droits culturels, une vision élargie de la Culture.....	3
B. Des politiques culturelles complémentaires qui s'appuient sur des compétences propres.....	4
I - VERS UNE CULTURE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	4
I.1. Repérer, accompagner et valoriser les projets issus du territoire.....	4
I.1.1. Accompagner les ressources professionnelles locales que sont les opérateurs culturels.....	5
I.1.2. Repérer et valoriser les initiatives locales, dans une démarche d'expérimentation, ainsi que les modes d'expression des citoyens, et notamment la pratique amateur.....	5
I.1.3. Soutenir la présence des artistes sur le territoire.....	5
I.1.4. Développer un tourisme vert.....	5
I.2. Développer et accompagner un projet culturel de territoire qui s'articule avec les enjeux des mobilités.....	6
I.2.1. Repenser la circulation et la présence des artistes, des œuvres sur le territoire.....	6
I.2.2. Mieux répartir les propositions culturelles sur le territoire et limiter les déplacements des publics en allant à leur rencontre.....	6
I.2.3. Mieux desservir les manifestations et équipements culturels.....	6
I.2.4. Repenser les mobilités internationales tout en développant les coopérations européennes et les échanges internationaux, pour des liens plus construits entre le local et le global.....	7
I.3. Mettre en œuvre et soutenir des projets sobres sur le plan écologique.....	7
I.3.1. Adapter le rythme des projets.....	7
I.3.2. Faire des équipements culturels écologiquement sobres.....	7
I.3.3. Mettre en œuvre et soutenir des programmations et actions culturelles éco-responsables.....	7
I.3.4. Mettre en place des critères d'évaluation partagés avec les équipements, manifestations et associations bénéficiant de subventions publiques.....	8
I.4. Développer et accompagner un secteur culturel au cœur du changement, qui sensibilise et participe de l'éducation aux enjeux environnementaux.....	8
I.4.1. Mieux intégrer la culture scientifique au sein des politiques culturelles.....	8
I.4.2. Changer d'imaginaire collectif et créer un commun culturel de la transition.....	8
I.5. Articuler Nature et Culture.....	9
II. VERS UNE CULTURE DE LA DIVERSITE.....	9
II.1. Prendre en compte et révéler la diversité des personnes et de leurs expressions.....	9
II.1.1. Prendre en compte la diversité des cultures, en favoriser et valoriser les différents modes d'expression.....	9
II.1.2. Porter une Culture inclusive, accessible, respectueuse de la diversité des personnes.....	9

II.1.3. Favoriser la diversité des savoirs, des compétences et la culture critique.....	10
II.1.4. Favoriser l'interconnaissance des cultures.....	10
II.1.5. Contribuer à l'émergence d'une communauté de territoire aux identités plurielles.....	10
II.2. Valoriser la diversité du territoire : des espaces naturels aux friches industrielles.....	10
II.2.1. Faire du fleuve, la Seine, un acteur des politiques culturelles.....	10
II.2.2. Intégrer les espaces boisés dans les projets.....	11
II.2.3. Investir les friches industrielles.....	11
II.2.4. Habiter l'espace public dans sa dimension artistique, urbanistique et festive.....	11
II.3. Outiller la jeunesse pour qu'elle devienne actrice de ses choix.....	11
II.3.1. Accompagner une éducation artistique et culturelle pour tous.....	11
II.3.2. Créer les conditions favorables à l'émergence de jeunes talents.....	12
II.3.3. Développer le pouvoir d'agir de la jeunesse.....	12
III. VERS UNE CULTURE DE LA COOPERATION.....	12
III.1. Favoriser la participation des habitants.....	12
III.1.1. Accompagner et valoriser la rencontre entre professionnels et citoyens, pour un enrichissement réciproque.....	12
III.1.2. Intégrer les citoyens dans les orientations culturelles.....	12
III.2. Partager davantage les ressources et moyens.....	13
III.2.1. Mutualiser les moyens financiers.....	13
III.2.2. Mutualiser les moyens techniques et humains.....	13
III.2.3. Mutualiser les lieux.....	13
III.3. Renforcer les coopérations.....	13
III.3.1. Développer les projets de l'Axe Seine.....	13
III.3.2. Renforcer les liens entre l'aire d'attractivité métropolitaine et les autres territoires.....	14
III.3.3. Renforcer les coopérations culturelles avec et entre les communes, pour favoriser la solidarité territoriale.....	14
III.3.4. Favoriser les échanges internes entre directions.....	14
III.3.5. Favoriser les coproductions et la circulation artistique sans recherche d'exclusivité ou de primauté.....	14
III.3.6. Penser les coopérations européennes et internationales.....	15
III.4. Favoriser les partenariats et les écosystèmes au bénéfice du rayonnement du territoire.....	15
III.4.1. Articuler Culture et économie.....	15
III.4.2. Développer les partenariats au bénéfice de la structuration des acteurs et des filières.....	15

INTRODUCTION

Le territoire métropolitain, lové dans les méandres de la Seine, totalise près de 500 000 habitants et rassemble 71 communes de part et d'autre de son fleuve. Il est composé d'un pôle urbain comprenant 6 villes de plus de 20 000 habitants, dont Rouen la ville centre qui rassemble 110 000 habitants, et d'un bassin rural réparti en 45 petites communes de moins de 4 500 habitants, qui bien que couvrant les deux-tiers de la superficie du territoire, regroupe à peine 15 % de la population. Cette diversité de paysages et de populations a été forgée au fil d'une longue histoire riche d'événements marquants, au cours de laquelle la cité normande occupa pendant plusieurs siècles une importance politique et économique de premier plan. Dotée d'un grand port maritime et fluvial, la métropole rayonne sur un bassin de vie de 800 000 habitants et représente le 1^{er} pôle d'emploi régional (300 000 emplois, 60 000 entreprises, 40 000 étudiants) aux portes de Paris et à 1 heure de la mer. Il est donc marqué à la fois par le nombre et la diversité de ses patrimoines, par le contraste entre urbanité et ruralité et par un tissu économique à la fois industriel et agricole. Aujourd'hui, ses modèles socio-économiques sont réinterrogés à l'aune d'enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux. Le 26 septembre 2019, Rouen et la population de son agglomération ont vécu un choc profond avec l'incendie de l'entreprise Lubrizol, accident industriel majeur sur son territoire, qui a bouleversé ses certitudes, interrompu le récit de sa métropolisation, et interpellé un ADN industriel et portuaire, qui fit et fait toujours sa fierté. Mais l'accident a aussi agi comme un accélérateur sur des mutations déjà amorcées. Depuis, des impulsions fortes ont été données à différentes échelles : montée en puissance des politiques de transition écologique, plus grande conscience de la culture du risque, politiques de renaturation, renforcement des coopérations sur l'Axe Seine, nouvelle concertation pour un éco-quartier entre centre-ville historique et espaces industriels... Autant de projets permettant l'échange et les rapprochements des personnes habitant, travaillant et appréciant ces boucles de la Seine.

C'est ainsi que la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de ses compétences, met en œuvre des politiques publiques volontaristes et complémentaires de celles des communes, notamment de celle de la Ville de Rouen, axées sur la transition sociale et écologique, ainsi que sur la transformation du territoire, notamment par et avec la Culture. La Métropole et ses communes membres se sont engagées dans des projets qui manifestent cette volonté de changement, notamment à travers la candidature de Rouen au titre de capitale européenne de la culture en 2028 qui s'inscrit dans un territoire de candidature plus large qui se structure autour d'intercommunalités qui vont de Giverny au Havre.

Les politiques culturelles de la Métropole et des communes, chacune dans leurs domaines d'intervention et de compétences, doivent accompagner ces changements de paradigmes. Elles doivent également mieux intégrer des enjeux qui dépassent leurs frontières administratives et favoriser les convergences avec les territoires qui jalonnent la Seine. Pour mener cette révolution nécessairement collective et construire un territoire attentif au bien-vivre des citoyens, hospitalier et ouvert au monde, il a semblé nécessaire de dessiner à l'horizon 2038, la trajectoire d'une Culture plus responsable, plus résiliente et plus contributive, de favoriser l'ancrage territorial plutôt que l'événementiel, la relation durable plutôt que le consumérisme, la coopération plutôt que la compétition. En écrivant un projet culturel de territoire à 15 ans, la Métropole et les communes, en particulier la Ville de Rouen, souhaitent s'inscrire dans le temps long, nécessaire à tout changement, à la concertation féconde et à la coopération durable, et ainsi tenter de construire le cadre de vie des générations futures.

L'ambition est bien ici de fixer un cap, de présenter les grandes orientations stratégiques de ce que devra être une politique culturelle tenable et acceptable pour les décennies à venir, et de décliner cette politique en axes opérationnels. Même si beaucoup de réflexions sont déjà à l'œuvre et des projets déjà en cours voire même concrétisés, d'autres sont encore à mener et restent sûrement aussi à inventer. Rouen Seine Normandie 2028, véritable laboratoire en actes, est l'opportunité de mettre ces projets en chantier, et de répondre d'ores et déjà à des attentes ciblées.

A. La reconnaissance des droits culturels, une vision élargie de la Culture

Présents dans de nombreux textes internationaux relatifs aux droits humains (*de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO de 2001, à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005*), et intégrés à la loi française en 2015 au sein de la loi NOTRe et en 2016 dans la loi LCAP, les Droits Culturels regroupent 8 droits (Identité, Communauté, Diversité, Coopération, Participation, Patrimoine, Education, Information) précisés

dans la Déclaration de Fribourg (2007). Ils garantissent à toute personne la liberté de choisir et de vivre son identité culturelle, dans le respect réciproque des autres cultures et de leur diversité, mais également à chacun de participer à la vie culturelle, et notamment d'exercer ses propres pratiques culturelles. La Déclaration de Fribourg propose donc une définition élargie de la Culture (les arts n'en étant qu'une forme d'expression) qui recouvre « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, les institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ». La Ville de Rouen et la Métropole souhaitent que cette définition soit le socle de leur projet culturel et invitent les autres communes membres et partenaires à adopter cette définition au bénéfice de toutes et tous.

Porter une politique publique de la Culture à l'aune des droits culturels c'est sortir de la logique de la prescription et de l'offre, et considérer les citoyens comme autant de ressources, porteurs de leurs propres richesses à partager avec d'autres. Il appartient donc aux politiques publiques que nous portons de développer le choix, la liberté et le pouvoir d'agir de chaque citoyen.

C'est dans ce cadre que la Ville de Rouen et la Métropole ont notamment formalisé leur adhésion symbolique aux principes de la **Convention de Faro** le 7 octobre 2022. Celle-ci rappelle que l'importance du patrimoine culturel tient moins aux objets et aux lieux qu'aux significations et aux usages que les gens y attachent et aux valeurs qu'ils représentent. Cet engagement, sur un texte porté par le Conseil de l'Europe, au même titre que le New European Bauhaus porté quant à lui par l'Union Européenne, conforte les orientations de leurs politiques publiques actuelles et à venir.

B. Des politiques culturelles complémentaires qui s'appuient sur des compétences propres

La Métropole, la Ville de Rouen et les communes, souhaitent porter une politique culturelle riche, respectueuse et généreuse pour les habitants, dynamique, hospitalière et structurante pour les opérateurs, attractive et rayonnante pour le territoire, une politique pour tous, par tous et partout, en s'appuyant sur des compétences propres. En effet, premier échelon indispensable à la vie culturelle de proximité, les communes accompagnent et soutiennent la vie associative, les pratiques amateurs, des équipements et des programmations qui concourent à la vitalité artistique et culturelle du territoire. Pour sa part, la Ville de Rouen s'appuie sur ses équipements, un riche programme de manifestations et son soutien à des acteurs publics et associatifs pour déployer des actions qui concernent tous types de personnes. Elle est au cœur de partenariats internationaux avec des échanges forts avec des villes partenaires sur plusieurs continents. En complément et synergie avec celle des 71 communes membres avec lesquelles elle dialogue au quotidien, la politique culturelle métropolitaine établit des relations étroites avec celle de l'Etat, de la Région Normandie et du Département de Seine Maritime, mais aussi avec d'autres EPCI avec qui elle noue des relations privilégiées dans des logiques interterritoriales. A travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole développe donc une politique culturelle qui vise à faire territoire autour de 3 axes majeurs, pour une Métropole des savoirs, inclusive, festive et généreuse, une Métropole singulière, créative et collaborative, et une Métropole solidaire, effervescente, attractive et ouverte sur le monde. Outre son apport financier, son implication quotidienne est destinée à créer une dynamique de travail en réseaux, visant à démultiplier les interventions de chacun.

I - VERS UNE CULTURE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

A l'heure des changements climatiques, la Culture, et à travers elle l'ensemble des opérateurs concernés et des citoyens, doit prendre sa part et questionner ses valeurs, ses objectifs, son rapport au territoire et à la terre, ses manières de faire, ralentir les rythmes, pour passer d'une attractivité, à une « habitabilité » des territoires, jusqu'à lors mis en concurrence.

I.1. Repérer, accompagner et valoriser les projets issus du territoire

Acteurs culturels, associatifs, artistes, enseignants, chercheurs, société civile et habitants et à travers eux, ce qui fait culture et patrimoine pour chacun, sont autant de ressources locales dont regorgent nos communes. La valorisation de ces ressources professionnelles de proximité est l'une des pistes pour, à la fois réduire l'empreinte écologique de la Culture, mais aussi mieux ensemercer les projets dans les territoires.

I.1.1. Accompagner les ressources professionnelles locales que sont les opérateurs culturels

Le territoire se caractérise par la présence importante d'équipements labellisés ou conventionnés (106, Cirque Théâtre d'Elbeuf, Centre Dramatique National Normandie Rouen, Centre Photographique Rouen Normandie, Atelier 231, Rive Gauche, Opéra de Rouen Normandie, FRAC Normandie, musées de France, centre d'art contemporain) et d'événements culturels fédérateurs (Armada, festivals Normandie Impressionniste, Spring, Vivacité, Rush, Normandie Bulle, du Livre de Jeunesse, ...), largement consolidés par un vivier d'équipements et de manifestations de proximité, mais aussi d'un foisonnement d'initiatives, culturelles et créatives, collectives, associatives et privées, aux contours variés et parfois insolites. Ces ressources professionnelles locales produisent des projets de toute nature, de la connaissance, du sensible, des œuvres, qui ont vocation à être partagés, diffusés, échangés. Il est important de favoriser leur installation sur le territoire, de créer un écosystème favorable à leur épanouissement, d'accompagner dans le respect de la liberté d'expression, leur structuration, leurs actions, mais aussi de favoriser leur diffusion sur le territoire.

I.1.2. Repérer et valoriser les initiatives locales, dans une démarche d'expérimentation, ainsi que les modes d'expression des citoyens, et notamment la pratique amateur

En complément de ce réseau à mailles fines que forme l'ensemble des acteurs professionnels, existent des initiatives associatives ou citoyennes qui portent des projets à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'une ville, qui nécessitent d'être accompagnées parfois même modestement pour porter leur fruit. Relevant dans certains cas de l'expérimentation, certains projets pourraient, sous certaines conditions d'objectifs et de durée, être soutenus en proximité. C'est avec cette même volonté que Rouen Seine Normande 2028 a par exemple souhaité repérer et expérimenter des prototypes de projets avant qu'ils ne soient plus largement diffusés sur le territoire. Par ailleurs les opérateurs culturels doivent également permettre à la diversité des modes d'expression des citoyens et notamment à la vitalité de la pratique amateur d'exister, de se diversifier et de se développer. Il est donc primordial de multiplier les situations qui favorisent l'expression des habitants, et donc de soutenir les initiatives et structures qui encouragent ces pratiques, mais aussi de favoriser les projets construits entre amateurs et professionnels.

I.1.3. Soutenir la présence des artistes sur le territoire

Favoriser ces rencontres entre habitants et professionnels, c'est créer les conditions propices à ce qu'elles adviennent, c'est encourager et soutenir la présence artistique sur le territoire, au plus près des populations, par des résidences, à tout endroit ou toute occasion jugée opportune : lors d'événements culturels, dans des équipements dédiés mais aussi des écoles, des lieux de vie... Pour ce faire l'accueil des compagnies artistiques doit être pensé en lien avec les ressources locales (communes, opérateurs culturels, habitants, ...) et doit participer à la qualité et au contenu même du projet.

I.1.4. Développer un tourisme vert

La Culture contribue à la stratégie touristique et participe de l'intérêt et du choix que portent des touristes pour une destination. Cette attractivité cherche à se construire autour de la création de parcours qui incitent à la curiosité et invitent les touristes à rester plus longtemps et partir à la découverte du territoire, dans une logique de slow tourisme. En effet, la Métropole est encore aujourd'hui une destination de court, voire très court séjour, alors que le territoire regorge de ressources innombrables à découvrir. L'allongement des séjours est primordial pour optimiser les retombées économiques, mais aussi pour l'environnement et pour son acceptabilité par les habitants. Promouvoir un tourisme lent, de proximité, en connexion avec la nature et à visage humain est la nouvelle stratégie que souhaite développer la Métropole permettant de rendre compatible tourisme et écologie : autour de 5 patrimoines d'exception (historique, artistique, industriel, gastronomique et naturel) voir moins de choses mais vivre mieux l'instant présent en donnant la priorité à l'hospitalité, à la qualité, la densité et l'originalité des expériences à vivre. Cette stratégie intègre les exigences du tourisme durable en préservant l'équilibre entre la protection du patrimoine, l'équité sociale et la croissance économique La candidature Rouen Seine Normande

2028, laboratoire vivant de cette ambition contribue à créer des parcours expérientiels visant l'hospitalité, mêlant culture et tourisme.

I.2. Développer et accompagner un projet culturel de territoire qui s'articule avec les enjeux des mobilités

A l'ère de la transition écologique, les politiques culturelles doivent s'appuyer davantage sur les ressources locales, qu'elles soient artistiques, culturelles ou universitaires, associatives ou privées, institutionnelles ou citoyennes, sans pour autant se renfermer sur une « territorialisation » excessive. Dans ce contexte, il est impératif de penser à chaque étape et à tout endroit les enjeux de mobilité, susceptibles d'alourdir le bilan carbone de ces politiques. Ces problématiques doivent être absolument intégrées à l'architecture des nouvelles modalités de déplacement qui se pensent et se construisent en ce moment. Il convient donc d'accompagner l'articulation des politiques publiques de la culture et des mobilités.

I.2.1. Repenser la circulation et la présence des artistes, des œuvres sur le territoire

Le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre se situant dans les déplacements des artistes, des œuvres et des publics, l'enjeu est donc de repenser les tournées des spectacles, la circulation des expositions, la mobilité des œuvres et des artistes qui viennent d'un cadre territorial plus éloigné (national, voire international) que ce soit dans leurs modalités, leur format et leur durée. L'objectif n'est pas ici l'autarcie culturelle, ni le « localisme » qui impliquerait de se priver de la richesse de ressources extérieures, mais bien de penser autrement les circuits de diffusion, de mieux évaluer le rapport entre l'apport culturel d'une mobilité et son impact environnemental, d'imaginer une présence des œuvres et des compagnies, plus longue, construite sur la durée, mutualisée et partenariale, participant de l'équité territoriale, pour limiter à la fois les coûts mais surtout les déplacements, et donc leur impact environnemental. Le recours à des retransmissions sur le territoire peut aussi être étudié quand cela s'avère adapté et pertinent. Mais c'est toute une économie qui doit se réinventer, et elle dépasse la seule échelle métropolitaine. Il est donc nécessaire de partager ces réflexions dans toutes les instances régionales et nationales concernées, pour que des actions opérationnelles se concrétisent.

I.2.2. Mieux répartir les propositions culturelles sur le territoire et limiter les déplacements des publics en allant à leur rencontre

Pour améliorer le bilan carbone du déplacement des publics, il est incontournable de faire le pari de valoriser également des propositions d'expositions ou de spectacles moins grands, qui iront davantage à la rencontre des habitants, qui devront s'adapter à des sites plus petits, mais qui y resteront plus longtemps. Notre rapport au territoire n'en sera que renforcé. De nombreuses actions et programmations hors les murs portées par des équipements se déploient déjà avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires, les petites communes et les communes rurales. Cette irrigation culturelle du territoire permet ainsi de conjuguer objectifs de décarbonation et solidarité territoriale.

I.2.3. Mieux desservir les manifestations et équipements culturels

Toutefois certains artistes et expositions continueront à requérir des équipements ou des espaces d'envergure, voire de centralité, adaptés aux œuvres qu'ils reçoivent, que ce soit en termes techniques (dimension des lieux, spécifications techniques...), de conservation, de jauge ou de sécurité. Partager de grands moments collectifs participe aussi du ciment social. Il est donc important de permettre aux spectateurs, visiteurs, participants de se déplacer sur les lieux de leurs pratiques, dans le cadre d'une offre protéiforme et articulée de déplacements doux, en lien avec les projets multimodaux portés par d'autres institutions (Etat, Région notamment), sans s'interdire d'imaginer le transport fluvial. La Métropole a revu en 2022 son réseau de transport en commun offrant ainsi aux usagers un réseau plus performant, adapté aux déplacements quotidiens tant en termes de maillage des lignes, de fréquence que d'amplitude horaire mais aussi de tarification et de technologies des bus nouvellement acquis. Le territoire se dote peu à peu d'un réseau de pistes cyclables dense, en ville mais également entre les communes, incitant aux déplacements. L'incitation au covoiturage a été saluée au niveau national. L'objectif est donc bien de limiter les déplacements polluants, et de s'attacher à bien desservir les différents points du territoire. De leur côté les opérateurs culturels sont incités à promouvoir ces offres de

services auprès des usagers (spectateurs, visiteurs, participants) sur leurs supports de communication (site internet, programmes...), et à largement encourager quand cela est possible, la mise en place de billetteries incitatives (accès premium, tarif réduit, prise en charge des titres de transport...).

I.2.4. Repenser les mobilités internationales tout en développant les coopérations européennes et les échanges internationaux, pour des liens plus construits entre le local et le global

La Culture, vecteur d'ouverture sur le monde, suscite par nature les coopérations européennes et internationales. S'il est primordial de continuer à inscrire le territoire dans des rendez-vous, des dispositifs, des partenariats à grande échelle, il est nécessaire que les déplacements engendrés soient construits à l'aune de ces nouveaux enjeux. Quand ils invitent des chercheurs, artistes, porteurs de projets... de l'étranger, les opérateurs associatifs et institutionnels doivent pouvoir confronter le bilan carbone du déplacement avec l'apport qu'il constitue ou de l'intérêt manifeste qu'il suscite pour la population ou pour plusieurs opérateurs (accès à des ressources inédites, apport scientifique, articulation avec des ressources locales ...). Le déplacement court et isolé doit être interrogé pour trouver des solutions alternatives. Le co-accueil et les coproductions sont à privilégier. Ces déplacements doivent devenir également, et si possible, l'occasion d'organiser des échanges de savoirs avec le territoire (masterclasses, enseignement, collaborations artistiques...) et d'inscrire l'action dans la durée en mobilisant des résidences ou des actions d'éducation populaire. Une attention particulière doit être portée sur les échanges et les missions scientifiques soutenues par l'Union Européenne (Politiques Recherche et Développement Technologique de l'Union Européenne, Erasmus / Mundus, Horizon Europe, ...).

I.3. Mettre en œuvre et soutenir des projets sobres sur le plan écologique

I.3.1. Adapter le rythme des projets

La sobriété énergétique nécessite également de réinterroger les rythmes de productions, de diffusion, voire de création. Ce ralentissement, baptisé « slow culture » qui valorise le temps long, ne signifie pas moins de culture, au détriment d'un secteur déjà fragile, mais un secteur culturel plus responsable, qui cherche à s'affranchir de l'hypertrophie, de l'abondance, du toujours plus et toujours plus grand soutenus par tous les secteurs d'activité pendant les dernières décennies. Ce ralentissement déjà engagé, permet de mener « des projets situés » puisqu'ils sont ancrés dans les territoires où ils sont menés, et qu'à ce titre ils sont singuliers car non reproductibles ailleurs de la même façon. Les bilans d'activité annuels doivent ainsi mieux valoriser des indicateurs qualitatifs que les quantitatifs souvent priorisés (nombre d'actions, fréquentation...).

I.3.2. Faire des équipements culturels écologiquement sobres

La Métropole et les communes sont respectivement propriétaires d'équipements culturels à l'exploitation internalisée ou déléguée, et qui représentent une diversité de bâti et de construction, mais aussi de fonctionnement dû à la pluralité des activités qu'ils abritent. Beaucoup d'entre eux nécessitent aujourd'hui un programme de travaux de plus ou moins grande ampleur qu'il conviendrait d'étudier pour améliorer leur bilan énergétique. La Métropole est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de sobriété énergétique, déclinée en stratégie et plans d'actions, qui se traduit dans un schéma directeur des énergies puis dans le PCAET, formalisant une trajectoire de transition énergétique à 2050 : objectifs de réduction de 70 % de la consommation d'énergie (année de référence 2005) et de devenir un territoire 100 % EnR&R avec la volonté d'atteindre la neutralité carbone à 2040 en adhérant à la campagne mondiale « cities race to zero » et en signant la Déclaration de Paris. Cette volonté se traduit notamment par la mise en place d'un système de management de l'énergie. Le plan de sobriété adopté par délibération le 3 octobre 2022 qui vise à baisser les consommations énergétiques, a d'ores et déjà identifié de nombreuses actions à mettre en œuvre sur des postes ciblés (chauffage, équipements techniques, éclairage, déplacements...). La Ville de Rouen déploie également son plan de sobriété énergétique. Elle est engagée dans une vaste démarche de travaux pluriannuels sur l'isolation de ses équipements culturels (Conservatoire, Théâtre des 2 Rives...). La question des périodes creuses, souvent estivales devra aussi être posée : devra-on à terme laisser ouverts tous les équipements tout le temps à n'importe quel prix sans réinterroger collectivement la saisonnalité des programmations ? Parallèlement les nouvelles constructions doivent être pensées et conçues à l'aune des responsabilités écologiques qui s'imposent (certification PassivHaus ...)

I.3.3. Mettre en œuvre et soutenir des programmations et actions culturelles éco-responsables

Au-delà des équipements et de leur bâti, la Culture s'incarne dans des manifestations, programmations et actions qui doivent elles aussi répondre aux enjeux écologiques, car chaque année de nombreux événements et projets sont organisés qui provoquent tous potentiellement de manière ponctuelle des effets sur l'environnement. L'heure n'est plus aux inquiétudes attentistes, ni à la sensibilisation des acteurs culturels car nombre d'entre eux sont d'ores et déjà très mobilisés sur ces sujets. De nombreuses actions concrètes sont déjà à l'œuvre. De son côté la Métropole a mis en place une démarche d'accompagnement, voire de labellisation pour toute manifestation éco-responsable, grâce au partage de bonnes pratiques sur les consommations durables (réparation, achat d'occasion partage de matériel...), en eau, énergie, sur la mobilité (alternative à la voiture, covoiturage, stationnements cycles...), l'alimentation (circuits courts, produits de saison...), les achats (grand conditionnement...), la communication (impressions papier, numérique responsable...), les déchets (recyclage, réemploi...). Il convient désormais de généraliser ces pratiques dans une démarche d'amélioration continue. Les ressources extérieures (équipes artistiques, conférenciers...) ayant une démarche environnementale (mobilité, réemploi...) devront être valorisées. La Ville de Rouen, pour sa part, incite les organisateurs de manifestations culturelles à aller au-delà des gestes quotidiens déjà bien intégrés (tri des déchets) mais à penser mobilités douces, réemploi des matériaux, ressources énergétiques à faible impact carbone... Les associations financées et hébergées par la Ville sont également incitées à adopter des stratégies de réduction de leur consommation d'énergie par des dispositifs incitatifs.

I.3.4. Mettre en place des critères d'évaluation partagés avec les équipements, manifestations et associations bénéficiant de subventions publiques

De fait, il convient parallèlement d'inciter les opérateurs culturels et les artistes à mettre en œuvre un budget bas carbone en les accompagnant si besoin à la mise en place d'objectifs (production de déchets, utilisation d'eau, mobilités et transports de matériel...). Pour évaluer les changements de comportements, des critères d'évaluation partagés et adaptés doivent être définis ensemble en confrontant les approches, et mis progressivement en place tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. Avec les opérateurs bénéficiant de subventions publiques il conviendra de réfléchir aux meilleures modalités d'application de ces critères (soit un bonus pour les pratiques éco-responsables, soit un malus pour l'absence de démarches).

I.4. Développer et accompagner un secteur culturel au cœur du changement, qui sensibilise et participe de l'éducation aux enjeux environnementaux

Une Culture de la transition écologique, c'est une Culture qui donne à imaginer et à débattre les possibilités d'un commun du monde à venir, mais qui est également porteuse de repères et de messages sur les enjeux environnementaux.

I.4.1. Mieux intégrer la culture scientifique au sein des politiques culturelles

Les politiques culturelles, souvent centrées sur les arts et les lettres, doivent mieux affirmer et intégrer la science dans leurs actions afin de lutter contre les idéologies, les approximations et les contre-vérités qui vont à l'encontre des enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés, et d'outiller les citoyens à la compréhension des débats relevant de la connaissance et non de l'idéologie. Les acteurs scientifiques (enseignants, chercheurs, doctorants...) doivent contribuer à ces apports, en multipliant les accès du grand public au savoir et à la vulgarisation scientifique. L'objectif est de créer un commun culturel scientifique dans ce monde nouveau qui se dessine, de créer du débat, voire des controverses, et de permettre aux citoyens d'acquérir, développer ou renforcer leurs connaissances et ainsi mieux accompagner le changement climatique. Recherche et innovation doivent également être davantage associées à nos politiques culturelles. A cette fin, les partenariats avec les universités, les grandes écoles, et les instituts actifs sur ces sujets doivent être renforcés.

I.4.2. Changer d'imaginaire collectif et créer un commun culturel de la transition

Les artistes, moteurs du changement social, participent activement à la sensibilisation et à ce changement de paradigme. De la même façon que des productions culturelles quasi hégémoniques ont façonné pendant des

décennies les désirs d'une certaine réussite économique, sociale, familiale, professionnelle, sexuelle, il convient désormais de rendre la sobriété et le ralentissement désirables. Les programmations, même si elles doivent refléter les controverses qui traversent la société, doivent valoriser les œuvres qui enchantent un modèle moins productiviste et consumériste, ou dont le contenu participe à l'éveil, à la sensibilisation et à la mobilisation des publics dans la lutte contre le réchauffement climatique.

I.5. Articuler Nature et Culture

L'ensemble du vivant présent sur les aires géographiques de nos politiques culturelles doit être mieux pris en considération, notamment en termes de préservation de la biodiversité. Il s'agit d'adopter un regard « nouveau » sur ce que l'on appelle la Nature – que l'anthropologie de la nature considère comme une invention de l'Occident moderne. Le vivant non-humain, signifiant dans la vie des citoyens, produit de la culture et des codes culturels qui façonnent nos paysages et nos vies. Il est indispensable d'être attentif à la présence, à l'évolution des espèces sur nos territoires que les politiques publiques doivent contribuer à recenser (atlas de la biodiversité, recherche...) afin de lutter contre l'extinction de masse dont sont victimes certaines espèces. Intégrer la Nature (fleuve, rivières, forêts, falaises, animaux, plantes ...) dans la vie culturelle contribue ainsi à renforcer la totale interdépendance de l'ensemble du vivant. C'est dans cet esprit, que nos programmations, nos projets doivent donner à voir des artistes, des initiatives qui travaillent avec la nature et qui valorisent ce que ces écosystèmes apportent en termes de contributions culturelles. L'Homme étant partie intégrante de la Nature, toute production humaine, notamment les productions culturelles peuvent être assimilées à des productions de la nature. Il est donc important de respecter l'impact de ces productions sur les espèces avec lesquelles ces œuvres ou productions entrent en interaction, dans un objectif de sauvegarde de la biodiversité. C'est ainsi que nos politiques culturelles entendent laisser plus de place à des productions sensibles à ces questions, notamment mais pas exclusivement dans le domaine des arts, et qui réalisent le lien entre les hommes et le vivant non-humain. Il peut s'agir d'œuvres façonnées par le vivant, de penser la nature comme un écrin ou encore de poser l'entreprise de renaturation comme un acte culturel.

II. VERS UNE CULTURE DE LA DIVERSITE

Porter une politique publique de la Culture à l'aune des droits culturels c'est poser dès le départ la mise en œuvre d'une politique culturelle respectueuse des droits fondamentaux des personnes, qui reconnaît à chaque citoyen sa singularité et ses identités avec des références, valeurs, savoirs et compétences multiples qu'il choisit et sur lesquels il s'appuie pour se construire et se signifier dans le respect réciproque des autres cultures. Une Culture de la diversité c'est donc la prise en compte de la pluralité des personnes et des cultures, c'est aussi la prise en compte de la diversité des savoirs et de ses accès, ainsi que de la diversité d'un territoire.

II.1. Prendre en compte et révéler la diversité des personnes et de leurs expressions

II.1.1. Prendre en compte la diversité des cultures, en favoriser et valoriser les différents modes d'expression

La Culture souvent résumée aux arts et belles-lettres, peut être parfois perçue comme vecteur d'exclusion, alors même qu'elle est par essence une ouverture sur le monde et les autres, au fort pouvoir d'inclusion et de lien social. La hiérarchisation des arts et de ses modes d'expressions participe de la vision élitiste de la Culture. Lutter contre cette approche reste encore malheureusement un enjeu : le rap n'est pas moins que le chant lyrique, la BD n'est pas moins que la littérature et la couture est bien une pratique culturelle. Il faut également lutter contre la hiérarchisation des cultures du monde qui relève de la colonisation des esprits. Il appartient à nos politiques culturelles de poursuivre les actions engagées, de les renforcer pour veiller à ce que toutes les cultures existent et co-existent, de favoriser l'expression des différentes cultures qui s'expriment sur le territoire qu'il s'agisse des cultures alternatives ou de cultures peu représentées, et à ce titre leur donner une place dans les projets, programmations et actions mises en place. Cela passe par une reconnaissance des acteurs culturels qui en sont l'écho et les diffusent dans un objectif de multiculturalisme.

II.1.2. Porter une Culture inclusive, accessible, respectueuse de la diversité des personnes

Les initiatives, les programmations et les actions mises en œuvre au sein des politiques culturelles doivent veiller à ce qu'elles soient accessibles quels que soient l'âge, le genre, la condition, l'origine, la provenance des citoyens, qu'ils soient socialement fragilisés, handicapés, hospitalisés, incarcérés, ... afin que chacun trouve sa place. Il convient donc de garantir une information adaptée aux différentes populations, une politique tarifaire respectueuse des disparités de revenus, d'organisation attentive aux modes de vie (horaires, garderie, ...) que l'on soit célibataire, avec de jeunes enfants ou familles nombreuses. C'est s'assurer de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, aux lieux, aux événements et actions (pictogrammes, LSF, surtitrage, boucle magnétique...); c'est dans le même registre consolider l'égalité femme-homme dans les organisations y compris par une approche dégenrée de l'espace public, et dans la mesure du possible mettre en place un budget sensible au genre avec les indicateurs idoines; c'est aussi s'assurer de la représentation de la diversité des citoyens dans les programmations (égalité de genres, personnes en situation de handicap, ...).

II.1.3. Favoriser la diversité des savoirs, des compétences et la culture critique

A l'heure où les opinions deviennent des faits, le savoir et les savoir-faire, leur accès, leur partage et leur transmission occupent une place prépondérante dans nos sociétés de l'hyper information. Il n'a jamais été aussi primordial de permettre aux citoyens de se former, d'accéder à la pluralité des savoirs, des données, des archives, des mémoires et des traces. L'éducation aux médias et au journalisme qui connaissent une véritable crise de confiance de la part des citoyens doit permettre à chacun de recouper les informations et de repérer ce qui relève du factuel, du prosélytisme idéologique. Nos politiques culturelles doivent favoriser le développement, des savoirs et des compétences, ainsi qu'une information libre, fiable et pluraliste et s'attacher à multiplier les canaux visant une qualité d'échanges et de partages. La révolution numérique a permis un accès infini à la connaissance, mais a parallèlement engendré une jungle de l'information qui expose les plus fragiles et les plus jeunes à de nombreux risques et à une fracture numérique. L'apprentissage de ces outils et de leurs conséquences est désormais au cœur de l'action publique via un réseau de médiathèques aguerries à ces sujets, en lien avec l'Education Nationale.

II.1.4. Favoriser l'interconnaissance des cultures

C'est dans le dialogue et l'échange que les citoyens se confrontent à l'altérité, acquièrent de nouveaux savoirs et nourrissent leur référentiel. Il nous appartient ici de favoriser tout projet qui participe de la rencontre entre les populations et les différentes cultures dans un objectif d'inter-culturalisme. C'est cette circulation des citoyens qui contribue à façonner des communs et participe de cette interconnaissance entre les personnes issues de contextes social, géographique et ethnique multiples, d'âge et de genre différents, qui doit être valorisée.

II.1.5. Contribuer à l'émergence d'une communauté de territoire aux identités plurielles

Il est essentiel à chaque citoyen de connaître les références culturelles qui l'entourent, dans le but de trouver sa propre place, d'y prendre plaisir, tout en étant en capacité d'interagir avec les autres. C'est pourquoi s'approprier nos lieux de vie et en comprendre les récits d'hier et d'aujourd'hui contribuent à une meilleure appréhension de notre territoire aux identités multiples. Ecouter et donner à entendre la pluralité des récits, sans avoir peur des controverses, accompagner la transition sociale et écologique du cadre de vie et développer l'hospitalité du territoire, sont les 3 axes qui structurent l'intervention métropolitaine en matière patrimoniale, dans le cadre du Label Villes et Pays d'Art et d'Histoire attribué en 2012 par le Ministère de la Culture et renouvelé en 2022 pour les 10 prochaines années. Cette convention intègre totalement l'esprit de la Convention de Faro qui nourrit des collaborations avec les partenaires habituellement identifiés, mais aussi avec les habitants des villes et villages dans l'objectif de repérer et valoriser le récit de ces différentes communautés patrimoniales, de faciliter leurs échanges, de diversifier les approches et les propos y compris ceux portés par les professionnels. *Le Débat des mémoires* organisé par la Ville de Rouen s'intègre totalement dans cet objectif en portant à la connaissance et à la reconnaissance des mémoires plurielles et parfois moins connues de l'histoire locale (traite négrière, déportation, immigrations, Guerre d'Algérie, mémoires ouvrières, ...).

II.2. Valoriser la diversité du territoire : des espaces naturels aux friches industrielles

II.2.1. Faire du fleuve, la Seine, un acteur des politiques culturelles

Derrière la géographie d'un fleuve de renommée internationale, autour duquel s'est construite l'histoire de France et de la Normandie, serpente un axe économique et patrimonial puissant. Au fil du temps, le souvenir de cette histoire commune aux territoires traversés par la Seine a pu s'estomper, et avec lui le sentiment d'appartenance à un même espace. Pourtant, ce fleuve, colonne vertébrale de nos territoires, doit à nouveau structurer nos actions, en lien avec les autres communes ou EPCI qui jalonnent son cours, via des programmations, des projets artistiques, culturels et patrimoniaux. Leur impact même marginal sur la qualité de son eau et la préservation de son écosystème où l'amont et l'aval sont hautement interdépendants doit être également pensé. Les différents acteurs qui gravitent autour du fleuve (HAROPA, VNF, Agence de l'Eau, ADEME...) ainsi que les habitants riverains de ses berges, ont vocation à travailler ensemble au bénéfice de sa valorisation et de sa préservation.

II.2.2. Intégrer les espaces boisés dans les projets

C'est parce que nos territoires sont riches d'espaces boisés, de forêts domaniales, privées et d'exception, que ces derniers doivent intégrer nos politiques culturelles, soit par des programmations, soit par des actions de valorisation. Véritable poumon vert, mais aussi lieux de vie et d'expression des citoyens, ces espaces naturels participent de l'identité du territoire et ont vocation à être acteurs de la vie culturelle. Les coopérations avec les institutions tels que l'ONF, avec les propriétaires publics ou privés ou encore avec les différents acteurs de la conservation sylvicole doivent être préservés, voire développés.

II.2.3. Investir les friches industrielles

La transformation voire le déclin des industries s'incarnent aujourd'hui dans un nombre conséquent d'espaces en friche, qui appellent une coopération étroite avec les opérateurs propriétaires concernés afin d'explorer le réinvestissement de ces lieux – friches portuaires, friches ferroviaires, friches de l'industrie textile ou de l'industrie lourde... soit par des projets pérennes, ou éphémères dans l'esprit d'urbanisme transitoire. Ces espaces sont souvent de réelles opportunités pour tester des nouveaux projets ou des modalités d'actions innovantes dans des quartiers en mutation. Ils représentent aussi des atouts de réemploi d'emprise foncière, d'infrastructures, de bâti et de matériaux, à visée écologique.

II.2.4. Habiter l'espace public dans sa dimension artistique, urbanistique et festive

La Culture n'est pas à côté de la vie, elle est dans la vie. Par son intégration systématique à toutes les politiques publiques, l'intervention de la Culture doit être soutenue dans tous les endroits et les moments de la vie, sur les lieux de travail (lecture en entreprises, ...), dans des lieux insolites (bars, à la piscine ou le métro) et dans l'espace public, afin de donner la capacité aux citoyens d'habiter « culturellement » leur environnement immédiat. A un moment où l'espace privé traduit une forme de repli sur soi, chaque zone, chaque quartier, chaque village, doit permettre l'expression individuelle et collective des cultures en formant un dans la diversité. L'espace public est par essence le lieu d'expression de cette diversité. Que l'on parle Art et de sa dimension sensible, que l'on parle Urbanisme et de sa dimension cadre de vie, ou Fête et de sa dimension collective, la réappropriation non genrée et inclusive de ces espaces, vise non seulement à réinventer, voire à conquérir de nouveaux lieux de vie, plus qualitatifs et accueillants, mais aussi à provoquer des rencontres artistiques, culturelles et humaines au bénéfice de la création de communs.

II.3. Outiller la jeunesse pour qu'elle devienne actrice de ses choix

Il s'agit de permettre aux jeunes générations de s'ouvrir à la diversité des cultures et de s'outiller pour qu'elles puissent exprimer leur diversité, dans le respect mutuel des autres singularités à découvrir.

II.3.1. Accompagner une éducation artistique et culturelle pour tous

L'éducation artistique et culturelle portée par les opérateurs du territoire, à Rouen et dans les communes, a pour objectif que les jeunes, dans leur diversité, puissent dans leur parcours scolaire apprendre à faire et à sentir en accédant à des pratiques, en rencontrant des artistes et en assistant à des spectacles, des conférences et des débats. Certaines communes du territoire, dont la Ville de Rouen, sont d'ores et déjà engagées dans la démarche 100% EAC délivrée par l'Etat, dont l'objectif est que 100% des élèves d'une classe d'âge aient accès à un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle.

II.3.2. Créer les conditions favorables à l'émergence de jeunes talents

Nos politiques culturelles doivent créer les conditions permettant d'offrir un cadre aux expressions artistiques et culturelles dès le plus jeune âge à travers la valorisation des pratiques amateurs. Elles doivent aussi accompagner la montée en compétence et la formation de celles et ceux qui aspirent à une carrière artistique (scènes ouvertes, détection et aides, ...) mais aussi développer les dispositifs de professionnalisation, notamment les tremplins d'aide à la création, les lieux de résidence, les possibilités de tester les premières épreuves d'une œuvre artistique, quelle qu'en soit la nature, et ce afin de permettre que la diversité des personnes se retrouve dans la diversité des artistes et des productions artistiques. Nos établissements d'enseignement artistique contribuent par leurs missions et la qualité des projets menés, à la mise en œuvre concrètes de ces enjeux.

II.3.3. Développer le pouvoir d'agir de la jeunesse

La jeunesse dans sa diversité, possède des compétences et des atouts, exprime des envies et des idées empreintes des questions contemporaines qui les habitent, les nourrissent, parfois les effraient et qui doivent être intégrées pleinement dans le débat public. Des lieux d'expressions existent déjà (conseils municipaux de jeunes, associations, ...) mais Rouen Seine Normande 2028 est l'opportunité de créer une même instance à l'échelle d'un territoire élargi dédiée au pouvoir d'agir de la jeunesse : le Conseil des Sages, car il n'y a pas d'âge pour construire aujourd'hui et demain. Décider de ses thématiques, gérer un budget et monter ses propres projets, construire un réseau de jeunes européens, décerner un prix Rouen 2028 valorisant les initiatives prolixes... voilà les grands axes de cette instance de concertation ouverte de 6 à 25 ans qui démarre en juin 2023.

III. VERS UNE CULTURE DE LA COOPERATION

Ces changements en profondeur sont une opportunité pour créer davantage de coopérations entre institutions, opérateurs et citoyens, pour valoriser les apports contributifs et réciproques de chacun, pour sortir des logiques compétitives qui gonflent les budgets, laissent le champ libre aux exclusivités, et mettent les équipes en tension.

III.1. Favoriser la participation des habitants

III.1.1. Accompagner et valoriser la rencontre entre professionnels et citoyens, pour un enrichissement réciproque

Les rencontres entre artistes et amateurs, et plus largement entre professionnels et société civile, sont source d'enrichissement réciproque. Elles permettent les échanges, voire les confrontations d'idées. Les citoyens n'étant plus considérés comme des cibles, mais comme des producteurs de culture, l'enjeu vise donc à favoriser ces apports mutuels et à mettre en action la participation des habitants à la vie culturelle, en reconnaissant l'apport contributif des personnes, en incitant les citoyens à intégrer des démarches ou toutes formes de co-construction. Les projets participatifs de toute nature sont encouragés dans une définition élargie de la participation que sont le *prendre part, apporter une part et recevoir une part.*

III.1.2. Intégrer les citoyens dans les orientations culturelles

Participer à la vie culturelle c'est aussi contribuer à la gouvernance, et donc permettre aux citoyens d'être associés aux décisions qui les concernent, notamment au sein de conseils d'administration, de comités de

décision, d'usagers, de programmation, conseils de quartier... Cette participation active peut prendre plusieurs formes qui vont du simple atelier, consultation, désignation au sein d'une instance décisionnaire, jusqu'au référendum local, et porter sur différentes thématiques qu'il conviendra de définir en amont, afin que les sujets portés à la concertation soient eux-mêmes débattus. L'Assemblée de Seine telle que mise en place par Rouen Seine Normande 2028 a vocation à réunir des habitants, représentatifs de la population, qui souhaitent prendre part et s'investir dans différentes thématiques de concertation et de participation citoyenne.

III.2. Partager davantage les ressources et moyens

III.2.1. Mutualiser les moyens financiers

Le contexte inflationniste actuel et la nécessité écologique de repenser nos consommations, contraignent nombre d'institutions, d'associations, d'entités économiques à faire des choix dans leurs dépenses. Ces tensions budgétaires nécessitent de davantage mettre en commun les ressources financières dès lors que cela s'avère possible et pertinent. La Culture est l'une des rares compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités. Ce principe a jusqu'à lors garanti aux opérateurs artistiques et culturels de garder face à eux une pluralité d'interlocuteurs non seulement en termes de pluralité d'approches et de politiques publiques mais aussi en termes de pluralité des financements au bénéfice des projets soutenus. Les opérateurs ont également diversifié leurs recettes en recherchant des financements auprès du secteur économique (mécénat, apport en nature ou en ingénierie), des fondations et des particuliers (crowdfunding, ...), eux aussi fragilisés dans des contextes en tension. Pour autant la mutualisation des moyens financiers entre différents partenaires reste une manière très efficace de monter les projets, même si d'autres modèles de coopération sont sûrement encore à inventer.

III.2.2. Mutualiser les moyens techniques et humains

La sobriété ne signifie pas moins, mais mieux. Le corollaire de la sobriété est l'économie de la ressource et donc du partage. Du prêt gracieux de matériels entre partenaires (communes, opérateurs, ...) au parc de matériel mutualisé en passant par la création de ressourceries pour les matériaux, les costumes, les décors, ... la mutualisation de moyens techniques peut prendre plusieurs formes déjà existantes ou à inventer. Par ailleurs collectivités et associations ont déjà mutualisé des moyens humains, des postes avec d'autres collectivités et associations, voire des services entiers. Les écueils existent. Ces mutualisations doivent donc être bien anticipées et accompagnées pour que chacun y prenne part et sa part, au bénéfice de projets plus qualitatifs grâce à l'apport de compétences partagées ou de l'économie réalisée.

III.2.3. Mutualiser les lieux

Que ce soit pour réduire les coûts mais aussi pour provoquer les rencontres, le partage de locaux, la mise à disposition de sites, d'ateliers, d'espaces, doivent être davantage explorés car nombre d'entre eux sont finalement dédiés à un seul usage. Or pourquoi ne pas réfléchir à ouvrir certains lieux occasionnellement fermés, pour accueillir d'autres activités compatibles, ciblées dans le temps et l'espace et ainsi multiplier les usages et optimiser l'occupation de locaux. Cette mise en lien entre les porteurs de projets (artistes, collectifs, associations) et les « détenteurs » de ces ressources immobilières devra être organisée (création de plateforme, ...). Par ailleurs de nouveaux lieux culturels qui veulent sortir d'une vision classique, voire élitiste et diffusionniste de la culture et des savoirs, pour s'intéresser aux acteurs plus informels et aux espaces de la vie quotidienne, se développent. Nous assistons donc à l'émergence d'une nouvelle catégorie de lieux, les tiers lieux, espaces ouverts, hybrides et collaboratifs qui facilitent la rencontre entre acteurs hétérogènes, ressources multiples, usagers différents aux horizons divers. Ces lieux aux dimensions protéiformes, aux identités propres, aux activités hétérogènes, aux modèles inédits, qui font le pari de l'agilité, dans des espaces non figés, non dédiés à des pratiques, pour laisser la place à l'inattendu, le non-programmé, le futur, participe de ces rencontres.

III.3. Renforcer les coopérations

III.3.1. Développer les projets de l'Axe Seine

Les territoires sont encore souvent en compétition dans une recherche d'attractivité. Pour autant de Paris au Havre, en passant par Rouen, la reconnaissance du rôle structurant de la Seine comme axe majeur du développement pour nos territoires et le pays tout entier, ont poussé ces trois métropoles à unir leurs efforts grâce à la création de l'Entente Axe Seine. Des collaborations économiques, touristiques, culturelles et patrimoniales structurées existent déjà et se concrétisent notamment par des programmations et des parcours artistiques, des partenariats entre les grandes institutions muséales, mais aussi par un parcours de découverte de « la Seine à vélo », la création d'hébergements atypiques et de panoramas valorisant les paysages naturels le long du fleuve. Certains projets sont encore à construire et alimenteront cet Axe Seine, dont « Paris, Rouen, Le Havre, (sont) une seule et même ville dont la Seine est la grande rue ».

III.3.2. Renforcer les liens entre l'aire d'attractivité métropolitaine et les autres territoires

Au-delà des rives de la Seine et de la métropole où se concentre la plus grande partie des populations, des acteurs économiques et culturels, se situe un « arrière-pays » au sens géographique du terme, souvent plus rural et moins peuplé. Ces territoires entretiennent avec la zone métropolitaine, des relations fonctionnelles singulières souvent liées au travail, au commerce, à l'éducation, la santé, aux loisirs et aux échanges. Sans y résider, les habitants façonnent néanmoins au quotidien l'agglomération avec qui ils partagent un même bassin de vie. Nos politiques culturelles tissent déjà avec ces EPCI voisins, des partenariats féconds, culturels, artistiques, patrimoniaux et touristiques, qui prennent en compte leur singularité (typologies des lieux, répartition des habitants et du tissu associatif, déplacement des populations, ...). Ces coopérations qui s'enrichissent mutuellement, élargissent le champ géographique et administratif des projets dans des liens inter-territoriaux au bénéfice de tous les habitants.

III.3.3. Renforcer les coopérations culturelles avec et entre les communes, pour favoriser la solidarité territoriale

La métropole est par nature plurielle, composée de communes aux typologies différentes. Face à ce territoire contrasté, le risque d'un creusement des inégalités territoriales existe. Il est donc important d'être aux côtés des communes (notamment les plus petites), de prendre en compte leur singularité, de les accompagner dans l'organisation de leurs projets notamment quand il s'agit de projets qui associent plusieurs communes, de construire avec elles des actions et programmations qui vont à la rencontre de leurs habitants et écoutent leurs récits, de valoriser leurs patrimoines dans des démarches de coopérations, de promouvoir des actions communales emblématiques, mais aussi de soutenir l'investissement de projets communaux via un fonds dédié. La Direction de la Culture de la Métropole, réel pôle ressources, accompagne régulièrement les petites communes dans leurs initiatives. Il s'agit aussi de multiplier les habitudes de travail entre directions culturelles des communes. Chaque direction ou service culturel a acquis une perception fine de sa commune, des connaissances particulières d'un réseau d'opérateurs, des compétences spécifiques parfois pointues sur un domaine, qui doivent pouvoir profiter aux autres, au bénéfice des projets.

III.3.4. Favoriser les échanges internes entre directions

Ces coopérations doivent aussi s'intensifier au sein d'une même collectivité, d'un même EPCI, entre la direction en charge des affaires culturelles et les autres champs d'intervention (*politique de la ville, lutte contre les discriminations, mobilité, enseignement supérieur, tourisme, développement économique, urbanisme, environnement, sport...*). En effet l'horizontalité et la transversalité permettent de poser des regards croisés et complémentaires au bénéfice de projets appréhendés dans leur globalité. La reconfiguration d'un quartier pour exemple, se pense en termes d'urbanisme, d'habitat, de transport, d'équipements publics, de vitalité économique mais s'accompagne aussi de la parole des habitants, du regard de l'artiste, de l'apport du sociologue, du philosophe...

III.3.5. Favoriser les coproductions et la circulation artistique sans recherche d'exclusivité ou de primauté

A l'échelle des collectivités, mais également de l'axe Seine, il convient de renforcer l'esprit collaboratif à tous les niveaux et contribuer à une vision moins compétitive de la Culture. Ainsi, établissements et événements doivent

renforcer leurs collaborations notamment sur les programmations et projets pour mieux s'articuler et éviter les surenchères parfois couteuses. Les acteurs d'un même champ ou secteur ne sont pas nécessairement des concurrents mais des ressources les uns pour les autres, y compris en collaborant pour rechercher de financements au bénéfice des projets. Dans cet esprit, les initiatives qui incarnent ces coopérations fécondes et variées sont souhaitées, telles que les coproductions, les co-crétions, mais aussi les groupements d'employeurs, sans oublier celles entre amateurs et professionnels, petits et grands, locaux et étrangers, événementiel et structurant...

III.3.6. Penser les coopérations européennes et internationales

Nos politiques culturelles, si elles doivent valoriser les ressources locales, doivent également adopter une approche globale dès que c'est possible. La Culture a tout à s'enrichir d'échanges européens et internationaux à chaque fois que c'est possible et envisageable. C'est associer les ressources de nos partenaires aux nôtres et réciproquement. C'est valoriser le monde qui vit chez nous et le nous qui vit un peu partout dans le monde. Ces échanges passent par les réseaux historiques que sont les jumelages et partenariats internationaux des communes, ainsi que par l'ensemble des associations actives sur les actions internationales. Ils passent également par les réseaux qui partagent nos problématiques (notamment réseaux des villes fleuves, association des villes portuaires, ...).

III.4. Favoriser les partenariats et les écosystèmes au bénéfice du rayonnement du territoire

III.4.1. Articuler Culture et économie

Actrice incontournable du développement économique, la Métropole contribue à créer les conditions propices à la vitalité du tissu économique. Elle investit des espaces et aménage de nouveaux quartiers, avec l'ambition de créer des emplois, d'accueillir de nouveaux habitants et ainsi faire de la métropole une destination choisie et privilégiée. La Culture, vecteur de vitalité économique et touristique, créatrice d'emplois directs et indirects, diversifiés et nombreux, participe de cette dynamique de rayonnement et d'hospitalité. Partenariats, mécénat financier ou en nature, développement des publics, lieux inédits de diffusion, les collaborations entre le monde économique et le secteur culturel existent et doivent se multiplier autour de la notion partagée de créativité. La Métropole vise à une articulation vertueuse entre culture et économie qui permettrait de valoriser le potentiel économique des dynamiques culturelles, mais aussi de stimuler la créativité dans les entreprises. Favoriser les initiatives et les projets qui permettent de créer un écosystème créateur d'emplois respectueux des droits humains, dans les domaines notamment de l'EAC, l'ESS, l'écologie, l'emploi culturel favorisant l'activité économique locale.

III.4.2. Développer les partenariats au bénéfice de la structuration des acteurs et des filières

La Métropole confère aux acteurs culturels qu'elle soutient ou aux dispositifs qu'elle initie sa volonté de participer à la création d'activités et à l'émergence de filières visant à valoriser l'énorme potentiel de l'économie culturelle et créative sur le territoire. Des coopérations réunissant de nombreuses institutions publiques et sectorielles, visant au soutien de contrats de filières, sont effectives et fonctionnent déjà sur les musiques actuelles et les arts visuels. Ces collaborations sont exemplaires : le fonds constitué permet de soutenir des projets qui s'affranchissent des frontières administratives de chaque contributeur. Ces approches doivent se développer notamment dans le cadre de la candidature Rouen Seine Normande 2028 et après, au bénéfice de la création d'écosystème favorable à l'émergence et au développement de nouveaux opérateurs.